

CANADAIR

Fiche d'identité

Nom commercial : **CANADAIR**

Composition : **FENBUCONAZOLE 50 g/L**
TETRACONAZOLE 50 g/L

N° AMM : **2160395**

Type d'action : **FONGICIDES**

Formulation : **(EC) CONCENTRE**
EMULSIONNABLE

Conditionnement : **5L, 0.8L**

Canadair est une spécialité qui combine un très haut niveau d'efficacité tant sur oidium que sur Black rot. Ses performances sont le fruit de l'association de deux substances actives complémentaires associées dans une formulation Easy-Mix optimisée. Safran pénètre rapidement dans les feuilles et grappes (à l'abri du lessivage en 2h). Par une diffusion équilibrée il accompagne leur développement pendant 14 jours. Safran est particulièrement adapté aux périodes de grande sensibilité de la vigne sur les parasites sur lesquels il est homologué.



Usages autorisés

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Vigne	Trt Part.Aer.	Rougeot parasitaire	0,4 L/HA	3	30	5 m

Usage :
Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances. Une troisième application est possible pour lutter spécifiquement contre le rougeot parasitaire.

Dose :
Applications :
Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances. Une troisième application est possible pour lutter spécifiquement contre le rougeot parasitaire.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

CANADAIR

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Vigne	Trt Part.Aer.	Black-rot	0,4 L/HA	3	30	5 m
Usage : Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances. Une troisième application est possible pour lutter spécifiquement contre le black rot. Dose : Applications : Limitation à 2 applications maximum sur la culture afin de limiter les risques de résistances. Une troisième application est possible pour lutter spécifiquement contre le black rot.						
Vigne	Trt Part.Aer.	Oïdium	0,4 L/HA	2	30	5 m
Usage : Dose :						

Description

Performance

Appartenant à la famille des Triazoles, le Tétraconazole et le Fenbuconazole, matières actives de CANADAIR®, est doté de propriétés préventives et curatives remarquables. CANADAIR® pénètre rapidement dans les feuilles et grappes. Par une diffusion équilibrée, il accompagne leur développement pour les protéger pendant 14 jours. CANADAIR® est à l'abri du lessivage 2 h après l'application.

Dose et Conditions d'emploi

Suivre les préconisations émises par les Bulletins Phytosanitaires.

Oïdium : CANADAIR® est particulièrement adapté aux périodes de grande sensibilité de

la vigne, en encadrement de la floraison. La protection doit débuter au stade 7-8 feuilles étalées (grappes à boutons floraux séparés) jusqu'au stade fermeture de la grappe. CANADAIR® s'utilise pendant toute cette période.

Utiliser 0,4 L/ha de CANADAIR® dans le cadre de programmes de protection avec un renouvellement tous les 14j. Resserrer les applications sur cépages très sensibles en cas de forte pression de maladie.

Afin de limiter les risques d'oïdium résistant, respecter scrupuleusement les doses d'emploi. Ne pas dépasser 2 applications par an de CANADAIR®.

Black-rot Rougeot parasite vigne : Les applications contre l'oïdium de la vigne permettent de lutter contre le Black-rot et le Rougeot parasite (brenner). Cependant, une application spécifique supplémentaire contre l'une ou l'autre de ces maladies peut être réalisée (jusqu'à 3 applications/an).

Recommandations

Verser la quantité nécessaire de CANADAIR® dans la cuve du pulvérisateur à ½ remplie

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

CANADAIR

d'eau, sous agitation. Terminer le remplissage de la cuve en maintenant l'agitation en marche jusqu'à la fin du traitement.

CANADAIR® s'utilise dans tous les types de pulvérisateurs, à jets projetés, portés ou pneumatiques. L'application de CANADAIR® sur chaque face des rangs est nécessaire pour obtenir une efficacité parfaite en particulier pour la protection des grappes. En cas d'utilisation d'appareils à jets projetés, traiter à la limite du ruissellement en utilisant une concentration de 0,04 L/hL de bouillie.

Mélanges

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Informations réglementaires

Nom commercial :

CANADAIR



Mention d'avertissement :

Danger

Mention de danger :

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P260 Ne pas respirer les aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/...
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

DRE

24h

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

CANADAIR

Détenteur homologation : PHYTEUROP

Marque déposée :

Réglementation transport ADR : Voir FDS

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**